**Déclaration de conformité de l’installation PV[[1]](#footnote-1)**

Je soussigné(e),

atteste que l’installation photovoltaïque installée chez le Client : *(nom et prénom client)*

à l’adresse : *(adresse client)*

correspond en tous points à l’installation décrite dans le cahier des charges du contrat-type[[2]](#footnote-2) conclut avec le Client : *(date)*

J’ai pris connaissances qu’une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l’organisation du marché régional de l’électricité, à des sanctions administratives ainsi qu’à des poursuites pénales.

Lieu :

Date :

L’installateur le titulaire du Certificat de compétences

*(nom, prénom et signature[[3]](#footnote-3))* comme installateur de systèmes solaires photovoltaïques délivré par RESCERT

*(nom, prénom, n° certificat et signature)*

1. Déclaration visée à l’article 19bis, §6, 2° de l’arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération [↑](#footnote-ref-1)
2. En cas de sous-traitance, le contrat-type est conclu entre l’entrepreneur principal et le client [↑](#footnote-ref-2)
3. Personne légalement habilitée à représenter l’entreprise [↑](#footnote-ref-3)